



DÉCRET

Décret constituant un comité d'études sur le parc immobilier paroissial

A. Attendu que la demande se fait pressante pour qu'une étude soit faite sur le parc immobilier paroissial du diocèse;

B. Attendu que les responsables des fabriques propriétaires des édifices ont besoin d'éclairage et de support pour se prononcer sur les décisions difficiles à prendre quant à leur conservation et à leur entretien;

C. Attendu que l'on doit prévoir quels édifices seront nécessaires à la mission de l'Église dans notre région et lesquels pourront être conservés;

Je constitue par les présentes un Comité d'études sur le parc immobilier paroissial du diocèse de Chicoutimi. Ce comité est composé de cinq membres reconnus pour leurs connaissances et leur compétence dans les domaines de la pastorale, de l'entretien des édifices et de leur valeur patrimoniale, ainsi que de leur expérience dans les relations avec les administrateurs des fabriques, et du milieu communautaire. Son mandat est de :

1. Définir de façon la plus précise possible les besoins prévisibles des édifices nécessaires à l'exercice de la mission de l'Église, tant pour l'éducation de la foi des jeunes et des adultes, pour les célébrations liturgiques de la communauté des fidèles, que pour les autres besoins de la pastorale et de l'administration des paroisses.
2. Tenir compte de l'état patrimonial des édifices ainsi que de leur état physique et des coûts de conservation et d'entretien.
3. Tenir compte de la capacité financière des fabriques propriétaires des édifices.
4. Travailler en collaboration et en consultation avec les fabriques et les Zones pastorales concernées.

5. Tenir compte des possibilités d'utilisation communautaire des immeubles en compatibilité avec leur caractère et leur destination d'origine.

6. Commencer ses études par les édifices des paroisses regroupées dans une Unité administrative et pastorale où un surplus d'immeubles peut se manifester, de façon à produire un rapport global d'ici trois ans.

7. Remettre à l'évêque progressivement et le plus tôt possible des rapports partiels même si l'ensemble du diocèse n'est pas encore couvert par ses études.

Donné à l'Évêché de Chicoutimi, le vingt-cinquième jour de février 2003.

† Mgr Jean-Guy Couture
Évêque de Chicoutimi

S. Marie-Berthe Demers, o.s.u.
Chancelier